

Charte éthique

Promouvoir nos valeurs

Juin 2024



 IDEMIA



SOMMAIRE

PARTIE I

MESSAGE DU PRÉSIDENT	3
LE LEADER DES TECHNOLOGIES D'IDENTITÉ	4
POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?	5

PARTIE II

AGIR AVEC INTÉGRITÉ	7
Respecter les lois et les réglementations	7
Lutter contre la corruption	8-9
PRÉSERVER IDEMIA	10
Protéger les ressources d'IDEMIA	10
Protéger les données personnelles	11
RESPECTER LES PERSONNES	12
Respecter nos collaborateurs	12
Favoriser l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances	13
Créer un environnement de travail sûr	14
TRAVAILLER EN CONFIANCE	15
Travailler avec des tiers de confiance	15
Respecter les règles de concurrence	16
Entretenir des relations positives et transparentes avec nos clients	17
APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE	18
Défendre les droits humains	18
Protéger l'environnement	19
Renforcer notre soutien aux populations locales	20

PARTIE III

METTRE LA CHARTE EN PRATIQUE	22
UTILISER LE DISPOSITIF D'ALERTE	23
ALLER PLUS LOIN	24



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers collègues, chers partenaires,

Chez IDEMIA, notre mission consiste à faire du monde un endroit plus sûr où les interactions sont fluidifiées à 100 %, sécurisées à 100 % et pleinement accessibles à toutes et tous.

La confiance est ce que nous offrons de plus précieux à nos clients, mais aussi à nos collaborateurs, nos fournisseurs et sous-traitants, nos actionnaires et à la société dans son ensemble. C'est pourquoi le Groupe IDEMIA s'est fixé des exigences fortes en matière de normes éthiques, de transparence et d'intégrité.

Ces exigences et nos valeurs sont la base de notre culture d'entreprise. Elles guident nos décisions au quotidien pour toujours agir avec éthique et renforcer la confiance que nous portent nos parties prenantes. En promouvant nos valeurs, nous protégeons notre entreprise.

Cette Charte éthique est un document clé pour notre Groupe. Il nous rassemble, nous engage et nous pousse à contribuer avec passion à la mission d'IDEMIA : ouvrir le monde, le rendre plus sûr.

En tant que collaborateurs du Groupe IDEMIA, nous sommes toutes et tous des ambassadeurs de confiance. Nous nous engageons ainsi à appliquer les principes et mettre en œuvre les engagements présentés dans cette Charte éthique.

C'est ainsi que nous continuerons d'inspirer la confiance et que nous assurerons le succès durable d'IDEMIA.



*La confiance
est ce que
nous offrons
de plus
précieux.*

*Pierre BARRIAL
Président & CEO*



LE LEADER DES TECHNOLOGIES D'IDENTITÉ

Nous concevons des solutions tournées vers l'avenir qui sécurisent et fluidifient des milliards de transactions dans les mondes physique et digital.

Depuis sa création, IDEMIA s'est fixé pour mission d'**ouvrir le monde** et de **le rendre plus sûr** grâce à des technologies d'identité de pointe.

Dans plus de 180 pays, des centaines de gouvernements et des milliers d'entreprises, y compris certaines des marques les plus importantes et les plus influentes au monde, nous font confiance pour leurs activités critiques. Grâce à nos technologies nos clients peuvent **fournir des identifiants, vérifier des identités, les analyser** et ainsi fluidifier les contrôles d'accès, la connectivité, l'usage de l'identité, les paiements, la sécurité publique et les voyages. Nos technologies répondent à leurs besoins à grande échelle et leur garantissent une sécurité sans faille.

Nos valeurs



CURIEUX

Nous trouvons l'inspiration à travers nos clients, nos collègues, nos marchés et nos amis.



FIABLE

Nous ne revendiquons pas la confiance, nous la gagnons.



ATTENTIF

Nous veillons sur nos clients, nos collaborateurs et toutes nos parties prenantes.



AUDACIEUX

Nous remettons en question l'existant.



SOLIDAIRE

Nous pouvons être #1 grâce à tous nos efforts.

POURQUOI UNE CHARTE ÉTHIQUE ?

La mission du Groupe IDEMIA est d'ouvrir le monde et de le rendre plus sûr pour permettre à chacun d'évoluer dans les mondes physique et digital en toute sécurité. Nous devons donc faire preuve d'exemplarité en matière de confiance, de transparence et de responsabilité.

La Charte éthique du Groupe IDEMIA a pour objectif de :

- › présenter nos valeurs et définir nos principes d'actions ;
- › donner des éléments d'appréciation et des références dans la conduite de nos activités ;
- › identifier les référents du Groupe en matière de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE), d'éthique et de conformité.

Elle ne se substitue pas aux lois et aux réglementations internationales et nationales. Des politiques et procédures internes complètent les principes exposés au sein de notre Charte éthique. Elles sont précisées dans le document.

Qui est concerné ?

Cette Charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs du Groupe IDEMIA et de ses sociétés dans le monde, y compris les travailleurs temporaires. Elle est communiquée à tous les nouveaux arrivants.

Nous attendons par ailleurs de nos partenaires, notamment de nos clients et de nos fournisseurs, qu'ils prennent connaissance de cette Charte afin qu'ils partagent nos valeurs et nos engagements.

Que se passe-t-il en cas de non-respect de la Charte éthique ?

Le non-respect des règles et principes présentés dans cette Charte peut exposer les collaborateurs du Groupe IDEMIA à des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave ou lourde. Outre ces poursuites disciplinaires, la violation de ces règles et principes est susceptible d'exposer les collaborateurs à des poursuites civiles et/ou pénales.



La Charte éthique du Groupe IDEMIA est accessible en cinq langues sur l'intranet et le site web du Groupe

Nos principes directeurs

Agir avec
intégrité

Préserver
IDEMIA

Respecter les
personnes

Travailler en
confiance

Apporter une
contribution
positive

PARTIE II**Nos principes directeurs****AGIR AVEC INTÉGRITÉ**

Respecter les lois et les réglementations	7
Lutter contre la corruption	8-9

PRÉSERVER IDEMIA

Protéger les ressources d'IDEMIA	10
Protéger les données personnelles	11

RESPECTER LES PERSONNES

Respecter nos collaborateurs	12
Favoriser l'inclusion, la diversité et l'égalité des chances	13
Créer un environnement de travail sûr	14

TRAVAILLER EN CONFIANCE

Travailler avec des tiers de confiance	15
Respecter les règles de concurrence	16
Entretenir des relations positives et transparentes avec nos clients ..	17

APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE

Défendre les droits humains	18
Protéger l'environnement	19
Renforcer notre soutien aux populations locales	20

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

RESPECTER LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS

Le Groupe IDEMIA est présent dans plus de 50 pays et sert des clients dans plus de 180 pays. Nos 15 000 collaborateurs respectent les lois et règlements applicables partout où ils exercent leurs activités.

Le Groupe IDEMIA attache une importance particulière au respect des lois en matière de qualité, de droit du travail, de santé et sécurité, de lutte contre la corruption, le trafic d'influence et la fraude, de protection des données, de transparence, de propriété intellectuelle, de concurrence et de contrôle des exportations.

Nous nous assurons que nos partenaires économiques et commerciaux respectent bien ces mêmes lois et réglementations.

Lorsque la législation locale impose des normes plus strictes que celles présentées dans cette Charte, c'est la législation locale qui doit toujours l'emporter. En revanche, si la Charte prévoit des règles plus exigeantes, ce sont elles qui prévalent, à moins qu'il n'en résulte une activité illicite.

Contrôle des exportations et biens à double usage

Certains de nos produits sont des biens à double usage, c'est-à-dire des biens sensibles destinés, dans la plupart des cas, à des applications civiles, mais pouvant être utilisés à des fins militaires. Nous ne vendons nos solutions qu'à des fins civiles et nous respectons strictement, dans tous les pays où nous exerçons nos activités, les réglementations applicables en matière de contrôle des exportations et des réexportations, ainsi que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Respect des sanctions internationales

Partout dans le monde, nous respectons les sanctions économiques décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous nous conformons également à celles imposées par les États-Unis, l'Union européenne ou d'autres juridictions, lorsqu'elles sont applicables.



En cas d'interrogation ou de doute

Adressez-vous directement à votre hiérarchie ou à la Direction juridique.

Standard de Conformité Exportation

Il précise les exigences et donne les bonnes pratiques relatives à la conformité des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations.

AGIR AVEC INTÉGRITÉ

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

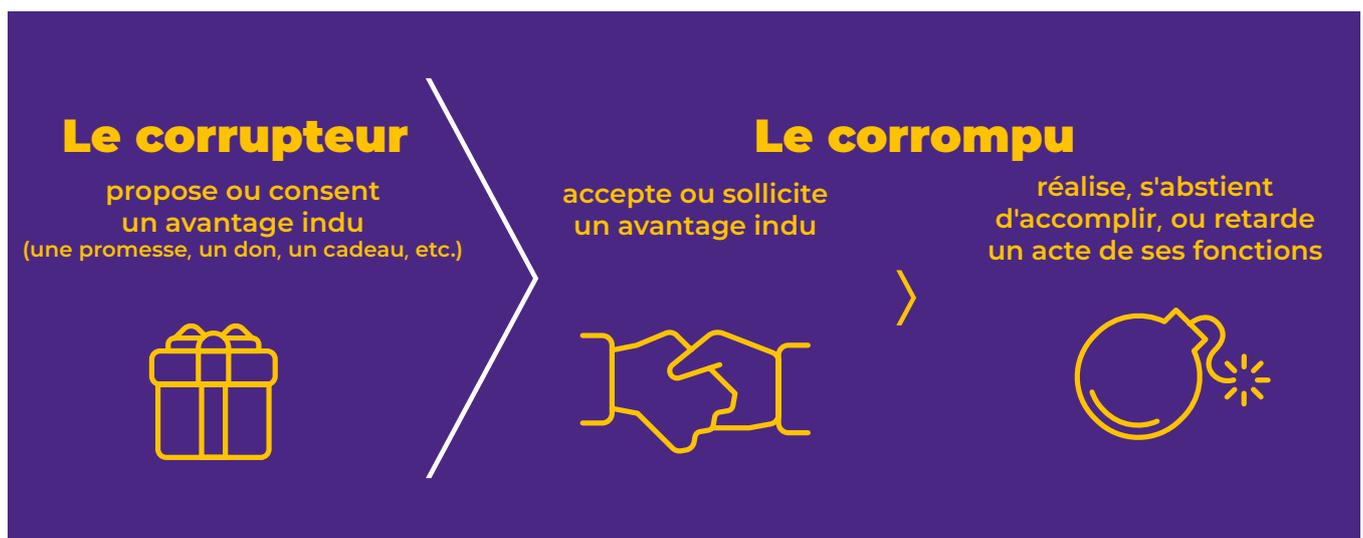
Le Groupe IDEMIA a mis en place un dispositif de prévention et de détection des faits de corruption et de trafic d'influence. Nous appliquons une politique de tolérance zéro en la matière.

Les collaborateurs du Groupe IDEMIA respectent et appliquent les lois de prévention de la corruption, notamment la loi Sapin 2, le FCPA et le UKBA. Ils refusent strictement toute forme de corruption et de trafic d'influence, même si cela conduit le Groupe à renoncer à des contrats et au chiffre d'affaires associé.

Le Code de conduite anticorruption du Groupe IDEMIA vise à définir les faits de corruption, identifier les situations à risque et préciser les comportements à adopter face à de telles situations. Il prévoit notamment une vigilance accrue dans tous nos échanges avec des agents publics, en France et à l'étranger (personnes dépositaires de l'autorité publique, structures ou personnes exerçant une mission de service public, élus, personnels judiciaires, sociétés ou entreprises contrôlées par l'État, etc.).



Nous refusons toute forme de corruption et de trafic d'influence.



AGIR AVEC INTÉGRITÉ

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

Les conflits d'intérêts

Nos intérêts personnels ne doivent pas interférer avec les intérêts du Groupe IDEMIA. Nous déclarons toute relation qui pourrait conduire à un conflit d'intérêts ou en donner l'impression. Les collaborateurs du Groupe IDEMIA ne doivent pas s'engager dans des activités professionnelles extérieures au Groupe, sauf autorisation écrite spécifique de leur supérieur hiérarchique et de leur référent RH local.

La lutte contre le blanchiment d'argent

Nous veillons à ce que nos activités ne servent pas à « blanchir » des fonds grâce à des mesures de prévention dédiées, telles que la vérification systématique de l'identité de nos partenaires d'affaires.

Les cadeaux et invitations

L'échange de cadeaux ou d'invitations peut contribuer à entretenir de bonnes relations commerciales avec nos clients, nos fournisseurs et nos sous-traitants. Toutefois, certains cadeaux ou invitations ne sont pas appropriés pour une relation d'affaires et sont strictement interdits (cadeaux en espèces, cadeaux de nature douteuse ou sexuelle...). De manière générale, la valeur des cadeaux et invitations doit rester symbolique et la transparence doit être la règle. Ils ne doivent en aucun cas viser à influencer, ou donner l'impression d'influencer, une décision commerciale.

Certaines filiales ou certains partenaires commerciaux peuvent appliquer des règles plus strictes en matière de cadeaux et invitations. Nous appliquons toujours la règle la plus contraignante le cas échéant.

Les dons, le mécénat et les contributions politiques

Le Groupe IDEMIA a fixé des règles visant à encadrer ses pratiques en matière de mécénat, de sponsoring et de relations institutionnelles afin d'éviter qu'elles ne l'exposent à des faits de corruption. À titre d'exemple, aux États-Unis, nous devons obtenir l'accord et la signature du Président pour toute forme de contribution politique.



Code de conduite anticorruption

Il vise à aider à prévenir et détecter les faits de corruption.

Procédure de gestion des intermédiaires

Elle encadre le recours à des intermédiaires commerciaux par le Groupe IDEMIA.

Politique relative aux cadeaux et invitations

Elle encadre les échanges de cadeaux et d'invitations, ainsi que les pratiques de sponsoring et de mécénat au sein du Groupe IDEMIA.

Politique Groupe relative aux conflits d'intérêts

Elle précise les comportements à adopter pour prévenir les conflits d'intérêts.

PRÉSERVER IDEMIA

PROTÉGER LES RESSOURCES D'IDEMIA

Chaque jour, nous nous efforçons de protéger la réputation d'IDEMIA et de préserver ses actifs, matériels (locaux, matériel informatique, etc.) et immatériels (informations, marque, propriété intellectuelle, etc.).

La valeur du Groupe IDEMIA repose sur la valeur de ses actifs, quelle que soit leur nature. Nous nous engageons à entretenir nos actifs et à utiliser les ressources du Groupe de manière économique et efficace. De manière générale, nous ne devons pas utiliser le matériel ou les ressources de l'entreprise de façon abusive pour un usage personnel.

Protéger nos informations et notre propriété intellectuelle

Nous devons toutes et tous préserver la propriété intellectuelle et le savoir-faire d'IDEMIA, ainsi que la confidentialité des informations auxquelles nous avons accès dans le cadre de nos activités au sein du Groupe. Nos politiques, nos procédures internes et les accords contractuels avec nos partenaires et nos clients visent à protéger nos informations, notre savoir-faire et notre propriété intellectuelle. Ils prévoient notamment leurs conditions d'utilisation, de conservation, de protection et de divulgation. Nous impliquons le management et les fonctions support (juridique, etc.) aux fins d'assurer le respect de ces politiques et procédures ou mettre en place le cadre contractuel adéquat avant d'agir.

Maîtriser notre communication

Nous faisons preuve d'une vigilance particulière dans l'utilisation des moyens de communication, notamment des courriels et d'Internet. Nous faisons preuve de discrétion et de bon sens lorsque nous prenons la parole en externe, en particulier en ligne et sur les réseaux sociaux.

Bien que nous respectons les droits de nos collaborateurs à participer à des activités personnelles sur Internet, ils demeurent responsables de tout préjudice causé à IDEMIA résultant de ces activités, qu'elles aient lieu ou non durant les heures de travail.

Respecter les informations et la propriété intellectuelle des tiers

Nous respectons et protégeons les informations et les droits de propriété intellectuelle des partenaires d'IDEMIA, et plus largement des tiers. Nous interdisons notamment leur copie, leur utilisation ou leur divulgation sans autorisation préalable.



Politique de Confidentialité du Groupe

Elle prévoit notamment les conditions de collecte et de traitement des données à caractère personnel par IDEMIA.

Charte IT

Elle décrit les règles en matière d'usage des services informatiques

PRÉSERVER IDEMIA

PROTÉGER LES DONNÉES PERSONNELLES

En tant qu'acteur majeur des marchés de la gestion d'identité augmentée, de la sécurité en ligne et de la confidentialité des données, la protection des données à caractère personnel est le cœur de notre métier.

La confidentialité et la protection des données à caractère personnel sont une préoccupation constante pour IDEMIA. C'est également un gage de confiance vis-à-vis de nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires, nos collaborateurs et l'ensemble de nos parties prenantes.

Nous nous engageons à respecter la vie privée des personnes conformément aux législations applicables. Les données à caractère personnel que nous collectons et traitons dans le cadre de nos activités :

- › doivent être utilisées pour une finalité précise et légitime et d'une manière loyale ;
- › ne peuvent être conservées au-delà de la durée nécessaire à leur finalité.

Le Groupe IDEMIA a désigné un Data Protection Officer (DPO) qui veille à la conformité et à la sécurité des traitements de données à caractère personnel.



Politique de Confidentialité du Groupe

Elle prévoit notamment les conditions de collecte et de traitement des données à caractère personnel par IDEMIA.

Politique de protection des données RGPD sous-traitant

Elle prévoit notamment les conditions de collecte et de traitement des données à caractère personnel par nos sous-traitants.

Politique de classification de l'information

Elle définit les règles en matière de protection et diffusion de l'information en fonction de son degré de sensibilité.

RESPECTER LES PERSONNES

RESPECTER NOS COLLABORATEURS

Chez IDEMIA, nous nous efforçons d'offrir un environnement de travail convivial et ouvert où chacun est le bienvenu. C'est la clé pour attirer des personnes talentueuses et les aider à développer pleinement leur potentiel.

L'ensemble des collaborateurs du Groupe IDEMIA contribue à créer un climat de confiance et de respect, où chacun est le bienvenu. Dans cet environnement, il est possible d'échanger librement, en respectant les opinions de ses collègues.

Nous instaurons des relations basées sur la confiance mutuelle. Tous nos collaborateurs, partenaires et parties prenantes doivent être respectés pour leurs capacités et contributions individuelles. Nous encourageons et soutenons l'esprit d'innovation dans tous nos domaines d'activités.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail attaché à la dignité, propice à de bons résultats et exempt de toute forme de violence, de discrimination ou de harcèlement sur le lieu de travail.

Évoluer au sein du Groupe IDEMIA

Nous respectons la liberté d'association de nos collaborateurs. Nous encourageons un dialogue direct entre les collaborateurs et le management, afin de créer un environnement de travail où :

- › la parole est libre ;
- › l'on peut partager ses opinions ;
- › la créativité et l'innovation sont les bienvenues.

Nous rémunérons nos collaborateurs équitablement afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins essentiels. Nous leur fournissons l'opportunité de développer leurs compétences et capacités. Nous faisons ainsi tout notre possible pour offrir des opportunités de formation, d'enseignement et de promotion permettant le développement et l'avancement professionnel de chacun.



*Nous créons
un climat
de confiance
et de respect,
où chacun est
le bienvenu.*



**Déclaration universelle
des Droits de l'Homme
des Nations Unies**

RESPECTER LES PERSONNES

FAVORISER L'INCLUSION, LA DIVERSITÉ ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES

IDEMIA s'engage à promouvoir l'esprit d'ouverture, d'égalité et d'équité dans toutes les divisions et à tous les niveaux de l'entreprise, afin de refléter la spécificité des 180 pays où nous opérons.

Maintenir une excellente réputation en tant qu'employeur est crucial pour IDEMIA. Sans cela, il ne serait pas possible d'attirer les talents de haut niveau qui sont indispensables au succès de l'entreprise. Afin de conserver un personnel hautement qualifié et motivé, IDEMIA doit s'assurer d'être un employeur de choix sur tous les sites où elle opère.

Nous sommes convaincus qu'une population diversifiée et inclusive, offrant une plateforme pour différentes opinions et perspectives, contribue à créer un environnement vivant, dynamique et créatif. À titre d'exemple, nos politiques RH promeuvent l'égalité des chances dans le recrutement, la mobilité interne et les conditions de travail.

Le Groupe IDEMIA interdit et condamne toute forme de discrimination, directe ou indirecte, fondée sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la grossesse ou la maternité et plus généralement la situation familiale, l'identité de genre, l'état civil, l'engagement politique, l'engagement syndical, l'état de santé, l'origine sociale ou économique, l'apparence physique, ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Nous recrutons, formons et rémunérons nos collaborateurs de manière équitable en nous fondant uniquement sur des critères liés au travail, tels que les résultats et l'expérience.



La mixité professionnelle, la diversité et l'égalité femmes/hommes font partie intégrante de la culture d'IDEMIA.



Déclaration Diversité et Inclusion

Elle renforce l'ambition du Groupe de favoriser la coopération, l'entraide et l'encouragement mutuel, conformément à ses valeurs.

RESPECTER LES PERSONNES

CRÉER UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR

En cherchant à atteindre l'objectif de zéro accident sur ses sites, IDEMIA s'engage à préserver la santé et la sécurité de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes. Il s'efforce de créer une culture forte de prévention du risque.

Les exigences du Groupe IDEMIA en matière de santé et de sécurité s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise, quels que soient l'activité, la société et le statut du collaborateur (salarié, intérimaire, sous-traitant). Elles s'appliquent également à l'ensemble de nos parties prenantes, notamment nos clients, sur l'ensemble de nos sites.

Le Groupe IDEMIA se soucie de la santé, de la protection et du bien-être de ses collaborateurs et de ses parties prenantes. Cette protection garantit la qualité de nos produits et services et la continuité de notre production. Un environnement de travail sûr améliore la rétention des talents et le bien-être de nos collaborateurs.

Nous nous engageons à assurer la protection de nos collaborateurs sur l'ensemble de nos sites, ainsi que dans le cadre de leurs déplacements professionnels. Nous appliquons ainsi des règles de conduite strictes sur le lieu de travail, afin notamment de prévenir toute forme de violence à l'égard de nos collaborateurs, en particulier toute forme de harcèlement.

Nous attendons de nos salariés qu'ils évitent de s'exposer à des risques, qu'ils suivent les mesures de prévention des risques déployées dans l'entreprise et enfin qu'ils ne soient pas sous l'influence d'alcool ou de substances proscrites.



La santé et le bien-être de nos collaborateurs sont au cœur de nos préoccupations.



Manuel de la Santé et de la Sécurité

Il définit les rôles et les responsabilités de chacun en matière de santé et de sécurité.

TRAVAILLER EN CONFIANCE

TRAVAILLER AVEC DES TIERS DE CONFIANCE

Nous choisissons les produits et les services qui contribuent au mieux à la réussite de notre entreprise à long terme. Nous choisissons ainsi nos fournisseurs en fonction de leurs prestations, mais aussi de leur réputation et de leurs pratiques éthiques, environnementales et commerciales.

Préalablement à toute relation contractuelle avec un partenaire commercial, nous menons un processus de sélection méthodique et documenté pour nous assurer qu'il partage nos standards et exigences en matière notamment de qualité, d'intégrité et d'éthique. Nous nous assurons de la transparence des règles et pratiques régissant l'attribution des contrats et les paiements.

Nous choisissons nos fournisseurs en fonction des prix, de la qualité, des conditions de livraison, des services et de la diversité proposés, ainsi qu'en fonction de leur réputation et de leurs pratiques éthiques, environnementales et commerciales.

Concrètement, nous nous engageons à travailler avec des fournisseurs soutenant et respectant les droits humains. Nous collaborons avec eux pour créer des conditions et un environnement de travail sains pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Nous privilégions des fournisseurs qui partagent nos ambitions en matière de préservation de l'environnement. Nous développons notamment des relations durables avec notre réseau de fournisseurs « verts » de matières premières et d'emballages certifiés PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) et FSC® (Forest Stewardship Council®).

Nos engagements vis-à-vis de nos partenaires commerciaux

Nous traitons nos fournisseurs et sous-traitants avec équité et intégrité. Nous respectons les conditions énoncées dans les accords que nous concluons avec nos fournisseurs et honorons nos engagements. Nous les rémunérons de manière raisonnable au regard du contexte et des prestations attendues.

En aucun cas, le Groupe et ses collaborateurs ne recourent à un tiers pour accomplir ce que l'éthique ou la loi leur interdit de réaliser eux-mêmes. Ainsi, engager les services d'un partenaire commercial pour influencer ou corrompre une personne, physique ou morale, est illégal.



Code de conduite fournisseurs

Il précise ce que le Groupe IDEMIA attend de ses fournisseurs et sous-traitants.

Procédure de gestion des intermédiaires

Elle encadre le recours à des intermédiaires commerciaux par le Groupe IDEMIA.

TRAVAILLER EN CONFIANCE

RESPECTER LES RÈGLES DE CONCURRENCE

La performance et les ambitions d'IDEMIA reposent sur la qualité de ses produits et de ses services. Le Groupe adopte donc des pratiques concurrentielles loyales et saines.

Nous refusons tout accord avec nos concurrents visant à restreindre ou fausser le libre jeu de la concurrence. Nous ne discutons en aucun cas de notre stratégie industrielle et commerciale (stratégie de prix, qualité, innovation, clients, territoires, volumes, etc.) avec nos concurrents.

Nous ne faisons aucune comparaison déloyale, mensongère ou inexacte avec les produits, solutions et services de nos concurrents ou de nos partenaires, ni aucun commentaire public sur la personnalité, la situation financière, ou les éventuels problèmes juridiques ou réglementaires de nos concurrents ou de nos partenaires.

Participer à des événements professionnels

Bien que légitime, la participation à des événements et des réunions organisés par des associations professionnelles ou fédérations d'entreprises comporte des risques. En effet, il est important de garder en tête le fait que certaines informations ne peuvent être échangées avec des concurrents d'IDEMIA.

Nous faisons preuve d'une vigilance particulière dans ce type de situation et nous nous appuyons sur le guide dédié pour prendre les décisions appropriées.



Guide de bonnes pratiques pour la participation à des associations professionnelles

Il précise les comportements à adopter lors d'événements professionnels.

TRAVAILLER EN CONFIANCE

ENTREtenir DES RELATIONS POSITIVES ET TRANSPARENTES AVEC NOS CLIENTS

Nous nous engageons à répondre ou à dépasser les attentes de nos clients en termes de qualité, de réactivité et d'excellence professionnelle, tout en respectant les prix et délais convenus.

Nous nous engageons à répondre ou à dépasser les exigences de nos clients et les exigences réglementaires prescrites pour ce qui est de la recherche, du développement, de la fabrication, de l'emballage, du test, de l'approvisionnement et de la commercialisation de nos produits et services. La qualité consiste à satisfaire invariablement aux exigences et aux attentes le plus rapidement possible.

Nous devons fidéliser nos clients en développant et fournissant des produits, des solutions et des services porteurs de valeur en termes de qualité, de sécurité et d'impact sur l'environnement. Par ailleurs, nous nous engageons à respecter les principes de « Privacy by Design » pour toutes nos solutions.

Nous nous engageons, en cas d'insatisfaction de nos clients par rapport à nos produits, nos solutions ou nos services, à leur indiquer la marche à suivre pour faire part de leur réclamation et à traiter toutes les demandes rapidement, équitablement, ouvertement et efficacement.

Faire preuve de transparence

Nous nous engageons à présenter à nos clients les informations les plus utiles, exactes et justes concernant nos produits, nos solutions et nos services.

Par ailleurs, nous tenons compte de toutes les informations concernant le Groupe en faisant preuve d'honnêteté et de précision. Ainsi, toutes les transactions financières doivent être autorisées et enregistrées. Nous préparons nos états financiers consolidés dans le respect des normes comptables.

Nous nous assurons que nous fournissons à nos investisseurs des informations reflétant la vraie valeur de nos opérations. Nous communiquons ouvertement au sujet de nos opérations, sans compromettre la confidentialité des informations appartenant au Groupe.



Dans un monde compétitif, la confiance de nos clients est le gage de notre réussite durable.

APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE

DÉFENDRE LES DROITS HUMAINS

IDEMIA croit en la dignité de chaque être humain et aux droits collectifs, conformément à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, IDEMIA s'engage à garantir :

- › des conditions de travail sûres ;
- › le respect et la dignité des personnes ;
- › des processus écologiquement responsables et éthiques.

IDEMIA considère qu'il est vital de collaborer avec des partenaires ayant les mêmes exigences en matière de standards éthiques. Le Groupe attend d'eux qu'ils appliquent les principes énoncés dans cette Charte. Ils doivent ainsi s'engager à agir en totale conformité avec les lois, les règles et les réglementations des pays dans lesquels ils exercent leurs activités.

Nous attachons une importance particulière à la traçabilité de nos chaînes d'approvisionnement, notamment en appliquant les principes de la loi sur les minerais de conflit, tels qu'énoncés dans le Guide de l'OCDE.

Les minerais de conflit

Les matières premières que nous achetons doivent être produites de façon équitable et fiable, conformément aux législations applicables et aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Le Groupe IDEMIA s'est engagé à fournir à ses clients l'ensemble des données requises pour faciliter le suivi relatif aux obligations sur les minerais conflictuels.

La lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Nous sommes strictement opposés au travail des enfants et au travail forcé, tant au sein d'IDEMIA qu'au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons ainsi adopté une approche de prévention du risque de violation des droits humains par nos sous-traitants et fournisseurs.

Utilisation finale de nos produits et solutions

Nous mettons tout en œuvre pour prévenir toute utilisation de nos produits et solutions en lien avec des atteintes aux droits humains. Le processus de revue des projets inclut une analyse de risque dédiée. Le cas échéant, un comité *ad hoc* est saisi au niveau Groupe pour valider ou non la participation d'IDEMIA.



Politique sur les minerais dits conflictuels

Elle vise à s'assurer que les minerais présents dans les produits IDEMIA n'ont aucun lien direct ou indirect avec le financement des conflits armés.

Principes du Pacte mondial

Le Pacte mondial propose un cadre d'engagement volontaire, qui s'articule autour de dix principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

En tant qu'entreprise citoyenne internationale, le Groupe IDEMIA doit agir de manière responsable, dans le respect de l'environnement et des communautés avec lesquelles elle interagit.

IDEMIA respecte la lettre et l'esprit des lois environnementales et intègre des considérations environnementales dans toutes ses pratiques sur le terrain. IDEMIA s'engage à travailler avec des fournisseurs qui prennent des initiatives dans la promotion d'une plus grande responsabilité envers l'environnement.

En application des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, IDEMIA s'engage à :

- › prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger l'environnement ;
- › prendre des initiatives pour encourager une plus grande responsabilité vis-à-vis de l'environnement ;
- › encourager le développement et la diffusion de technologies favorables à l'environnement.

100%

de nos sites de production sont certifiés à la norme ISO 14001.

Politique HSE (Hygiène, sécurité et environnement)

Elle présente les engagements du Groupe envers l'environnement, l'hygiène et la sécurité.

APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE

RENFORCER NOTRE SOUTIEN AUX POPULATIONS LOCALES

A travers ses missions et activités, IDEMIA noue des liens étroits avec les communautés locales et se positionne ainsi au cœur de la société. Soucieux d'être une entreprise contributive, IDEMIA apporte son soutien aux initiatives locales pertinentes.

Dans le cadre de son programme de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), IDEMIA IMPACT, le Groupe IDEMIA accueille et encourage les initiatives locales au sein de ses bureaux et lieux d'implantation. Il vise ainsi à :

- › contribuer positivement au développement des communautés locales ;
- › aider les personnes en situation de précarité ;
- › agir pour la transition écologique et la préservation de l'environnement.

Concrètement, IDEMIA soutient en priorité des organisations qui visent à créer des opportunités pour les jeunes dans les domaines de l'éducation, l'insertion professionnelle ou l'acculturation numérique. Le Groupe soutient également des initiatives qui agissent en faveur des personnes les plus démunies, de l'accès à la santé ou des droits humains, y compris en situation d'urgence ainsi que des initiatives en faveur de l'environnement et la biodiversité.

Afin de s'assurer de la cohérence de ses engagements et de prévenir les risques de corruption, IDEMIA interdit :

- › les subventions pour les particuliers ;
- › le financement de partis, organisations ou candidats politiques ;
- › le financement d'organisations religieuses ;
- › le parrainage d'équipes de sport nationales, régionales ou locales ;
- › le sponsoring d'événements, à l'exception d'événements organisés dans le cadre d'initiatives plus larges déjà soutenues par le Groupe ;
- › le soutien à toute organisation qui ne respecterait pas les engagements du Groupe en matière de lutte contre les discriminations, de respect des droits humains et de l'environnement, et plus généralement d'éthique et de conformité.

L'ensemble de ces principes sont détaillés dans la procédure Groupe pour les actions auprès des communautés locales.



Nous sommes engagés dans des actions sociales et environnementales locales.



Procédure Groupe pour les actions auprès des communautés locales

Elle encadre les comportements du Groupe IDEMIA vis-à-vis des actions de volontariat et de donations à caractère social et environnemental.

PARTIE III**L'affaire de toutes et tous**

METTRE LA CHARTE EN PRATIQUE	22
UTILISER LE DISPOSITIF D'ALERTE	23
ALLER PLUS LOIN	24

METTRE LA CHARTE EN PRATIQUE

La Charte éthique ne prévoit pas l'ensemble des questionnements éthiques auxquels nous pouvons être confrontés dans l'exercice de nos activités. En cas de doute ou de questionnement, la règle d'or est d'en parler.

Cette Charte éthique fournit un cadre visant à guider la prise de décision des collaborateurs du Groupe IDEMIA. Chacun d'entre nous doit agir conformément aux principes énoncés dans ce document.

En cas de doute, les questions suivantes peuvent nous aider à prendre une décision :

- › Mes actions ou mes décisions :
 - Sont-elles légales ?
 - Promeuvent-elles les valeurs et les engagements éthiques du Groupe IDEMIA ?
 - Pourraient-elles nuire à la réputation d'IDEMIA ?
 - Compromettent-elles mon intégrité, celle d'IDEMIA ou celle de nos clients ?
- › Quelle serait ma réaction si je devais justifier mes actions en public ?
- › Ai-je suffisamment consulté mes collègues et mon management ?

Toute violation de la Charte éthique, sous réserve des lois et réglementations locales applicables, pourra entraîner des sanctions disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement.

Le Comité d'éthique

Le Comité d'éthique est garant du respect de la Charte éthique et veille à sa bonne mise en œuvre. Ses membres sont des collaborateurs du Groupe possédant une bonne connaissance de ses activités et disposant de l'indépendance et de la liberté d'esprit nécessaires à l'exercice de leur mission.

Il se réunit au moins deux fois par an, et dès que nécessaire.

Le Comité d'éthique est composé du :

- › Directeur Juridique Groupe
- › Directeur Groupe Trade Compliance
- › Directeur des Ressources Humaines pour la division Identité et Sécurité
- › Directeur Fiscalité



Face à une situation risquant de mettre à mal nos principes éthiques, les réponses ne sont pas toujours évidentes. Partagez vos doutes et vos questionnements, c'est la manière la plus appropriée de réagir. Les équipes juridique et conformité seront là pour vous aider à trouver des solutions adaptées à nos engagements et à nos standards d'intégrité.

Adrien Cadieux,

Directeur Juridique
Responsable de la conformité
du Groupe IDEMIA



À qui s'adresser en cas de question ?

Nous encourageons les collaborateurs du Groupe IDEMIA à demander conseil au sujet de l'application ou de l'interprétation de notre Charte éthique.

En cas de question, nous les encourageons à consulter leur management, leur responsable RH local, la Direction juridique ou le Comité d'Éthique.

UTILISER LE DISPOSITIF D'ALERTE

IDEMIA a mis en place un dispositif de recueil et de traitement des signalements, afin que chaque collaborateur du Groupe puisse être un acteur de l'éthique et de la prévention des risques.

Le dispositif de recueil et de traitement des signalements s'inscrit dans la démarche éthique du Groupe IDEMIA. Il offre un moyen d'expression supplémentaire aux salariés du Groupe IDEMIA, en complément des canaux d'alerte existants, tels que la voie hiérarchique, les organes de représentation des salariés et les dispositifs d'alerte mis en place localement. Les collaborateurs des pays ayant mis en place leur propre canal d'alerte doivent l'utiliser en priorité.

Le dispositif est ouvert à tous les salariés du Groupe IDEMIA ainsi qu'à ses partenaires commerciaux, personnes physiques ou morales. Son utilisation est facultative.



Procédure d'alerte professionnelle

Elle définit le dispositif de recueil et de traitement des signalements.

IDEMIA Integrity Line

La plateforme de signalement en ligne du Groupe IDEMIA.

<https://idemia.integrityline.app/>



Plusieurs lignes dédiées disponibles par pays.

Comment effectuer un signalement ?



Transmettre un signalement confidentiel en ligne
au moyen de la plateforme gérée par un prestataire externe IDEMIA Integrity Line



Adresser un courrier
avec la mention « confidentiel » :
IDEMIA
À l'attention du Président du Comité d'éthique Adrien CADIEUX
2, place Samuel de Champlain
92400 Courbevoie – France



Envoyer un e-mail
confidentiel au Comité d'éthique :
ethics@idemia.com

Protéger les auteurs de signalement

Le dispositif ayant pour objectif de permettre une communication sincère, fiable et responsable, le Groupe IDEMIA doit conserver, dans toute la mesure du possible et conformément aux lois et réglementations locales applicables, la confidentialité de l'identité des personnes concernées et des données traitées. IDEMIA interdit toute forme de représailles ou de menace de représailles envers les personnes qui en feront usage.

ALLER PLUS LOIN

La Charte éthique du Groupe IDEMIA s'appuie sur un certain nombre de textes fondateurs, auxquels les collaborateurs du Groupe peuvent se référer pour approfondir leur réflexion en matière d'éthique



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

- › Code de conduite anticorruption
- › Procédure relative aux cadeaux et invitations
- › Politique Groupe relative aux conflits d'intérêts

RELATIONS AVEC NOS PARTENAIRES COMMERCIAUX

- › Code de conduite fournisseurs
- › Procédure de gestion des intermédiaires
- › Guide de bonnes pratiques pour la participation à des associations professionnelles

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

- › Procédure de Groupe pour les actions auprès des communautés locales
- › Manuel de la Santé et de la Sécurité
- › Déclaration Diversité et Inclusion

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- › Politique de confidentialité
- › Politique RGPD de protection des données personnelles
- › Politique de protection des données RGPD sous-traitant

ALERTE PROFESSIONNELLE

- › Procédure d'alerte professionnelle

The logo for 'SOURCES EXTERNES' features a stylized yellow 'X' shape on the left, followed by the words 'SOURCES' and 'EXTERNES' stacked vertically in a bold, purple, sans-serif font.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

- › Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales
- › Conventions européennes de lutte contre la corruption
- › Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée
- › Convention des Nations Unies contre la corruption, dite de « Mérida »
- › Foreign Corrupt Practices Act (FCPA)
- › UK Bribery Act (UKBA)
- › Loi française no 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 »

DROITS HUMAINS ET DEVOIR DE VIGILANCE

- › Déclaration universelle des Droits de l'Homme
- › Codes de pratique de l'Organisation mondiale du travail
- › Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement

RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

- › Pacte mondial des Nations Unies
- › Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

- › Aperçu du système de contrôle des exportations américain
- › Direction générale des Entreprises – Service des Biens à Double usage (SBDU) – France

CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

- › Agence nationale sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- › Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Unlock the world, **make it safer**



All rights reserved. Specifications and information subject to change without notice.
The products described in this document are subject to continuous development and improvement.
All trademarks and service marks referred to herein, whether registered or not in specific countries, are the property of their respective owners.

Join us on     

www.idemia.com